



KPMG Entreprises
Equipe de Martinique
1er Rond Point après la Galleria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +596 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +596 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Association Madininair

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association Madininair

31, route de Didier
97200 Fort-de-France

Ce rapport contient 21 pages

Référence : PHR/CTD/MAV/511/2019



KPMG Entreprises
Equipe de Martinique
1er Rond Point après la Galleria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +596 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +596 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Association Madininair

Siège social : 31, route de Didier - 97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Madininair,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Madininair relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des produits d'exploitation et des fonds dédiés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Lamentin, le 24 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Philippe Rosier
Associé

Le Lamentin, le 24 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Carole Teboul-Donat
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	102 256	100 222	2 035	8 265	6 230	75.38
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	581 325	343 144	238 181	259 986	21 805	8.39
	Installations techniques Matériel et outillage	1 706 194	1 351 024	355 170	339 462	15 708	4.63
	Autres immobilisations corporelles	433 922	411 733	22 188	48 538	26 350	54.29
	Immobilisations en cours	11 235		11 235		11 235	
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	12 124		12 124	12 124			
Total I	2 847 055	2 206 123	640 933	668 375	27 442	4.11	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 451		1 451	5 216	3 764	72.18
Créances (3)							
Créances usagers et comptes rattachés	317 970		317 970	250 572	67 398	26.90	
Autres créances	195 486		195 486	188 578	6 908	3.66	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	436 247		436 247	360 701	75 546	20.94	
Charges constatées d'avance (3)	17 562		17 562	14 832	2 730	18.40	
Total III	968 716		968 716	819 899	148 818	18.15	
Impôt Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 815 771	2 206 123	1 609 649	1 488 273	121 376	8.16	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	759 678	756 956	2 722	0.36
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 106	2 722	1 616	59.36
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	373 709	366 948	6 761	1.84	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	1 134 493	1 126 626	7 868	0.70	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	53 687	49 815	3 873	7.77
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	13 552	36 500	22 948	62.87
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	67 239	86 315	19 075	22.10	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		549	549	100.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 629	76 331	10 298	13.49
	Dettes fiscales et sociales	160 364	150 956	9 408	6.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 016	5 667	27 349	482.60
	Autres dettes	27	13 875	13 848	99.80
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	127 880	27 954	99 926	357.47
	Total IV	407 916	275 333	132 583	48.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 609 649	1 488 273	121 376	8.16

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

280 036 247 379

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Ecart N/N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	387 179	289 416	97 763	33.78
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	867 136	918 858	51 721	5.63
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 540	1 133	407	35.93
Collectes				
Cotisations	134 904	154 134	19 230	12.48
Autres produits	268	217	51	23.52
Total I	1 391 027	1 363 758	27 269	2.00
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	506 051	461 964	44 087	9.54
Impôts, taxes et versements assimilés	19 125	16 289	2 836	17.41
Salaires et traitements	523 471	475 142	48 329	10.17
Charges sociales	195 245	187 279	7 966	4.25
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	173 866	199 943	26 077	13.04
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 873	7 119	3 246	45.60
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 859	1 707	152	8.89
Total II	1 423 491	1 349 443	74 048	5.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	32 464	14 315	46 779	326.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 059	922	137	14.84
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 059	922	137	14.84
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	31	28	2	8.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	31	28	2	8.32
2. Résultat financier (V-VI)	1 028	894	135	15.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	31 436	15 208	46 644	306.70
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 827	12 047	4 780	39.68
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	16 827	12 047	4 780	39.68
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 979	8 908	1 929	21.66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	6 979	8 908	1 929	21.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 848	3 138	6 710	213.79
Impôts sur les bénéfices (IX)	254	91	163	179.12
Total des produits (I+III+V+VII)	1 408 913	1 376 727	32 186	2.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 430 755	1 358 471	72 284	5.32
Solde intermédiaire	21 842	18 256	40 098	219.64
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	36 500	20 966	15 534	74.09
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	13 552	36 500	22 948	62.87
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 106	2 722	1 616	59.36

Route de Didier
- Rue du Prof. R. GARCIN
200 FORT DE FRANCE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

COMPTABILITE GESTION FIDUCIAIRE

11 Rue Alexandre Nestoret

Rte de didier

97200 FORT DE FRANCE

0596 642 417

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Organisation des élections pour la mise en place du Comité Social et Economique (C.S.E), à l'issue duquel un procès-verbal de carence a été dressé.

Poursuite du contrat de professionnalisation en contrat d'apprentissage, au service administratif puis en CDI temps partiel

Mutation en interne pour remplacement de l'ingénieur en inventaire et modélisation

Des absences simultanées sur plusieurs mois ont impacté 3 poles sur 4.

Au 31/12/18 l'effectif est de 16 collaborateurs soit 12,61 ETP :

- 12 en CDI
- 3 CDD (dont un de remplacement)
- 1 service civique (un volontaire en mission tous les 8 mois)

Madinair est certifié ISO 9001 depuis 2012.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictés par le PCG, et plus particulièrement conformément aux règlements 99.01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de Réglementation Comptable.

Il est aussi tenu compte des spécificités du plan comptable des AASQA notamment pour ce qui concerne les quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat qui sont comptabilisées dans un compte 757 au lieu d'un compte 777.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'exercice clôturé au 31/12/18 présente un montant total du bilan de 1 609 649 € et dégage un résultat bénéficiaire de 1 106 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

La durée de l'exercice est de douze mois et concerne la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, conformément au règlement CRC 99-01 les fonds dédiés ont été inscrits dans la partie inférieure du compte de résultat, juste avant le résultat net de l'exercice.

Subventions d'investissements

Sont inscrites à ce poste, les subventions reçues par MADININAIR et utilisées pour l'acquisition des actifs. Conformément au plan comptable des AASQA, les subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits d'exploitation (compte 757100) proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

La TGAP.

Les produits issus des versements libératoires de la TGAP, sont comptabilisés selon le même schéma que les subventions de fonctionnement.

Conformément au plan comptable des AASQA, reclassement d'une partie des produits issus des versements libératoires de la TGAP en subvention d'investissement.

Les tarifs de la TGAP sont fixés conformément aux dispositions de l'article 266 *nonies* du code des douanes.

Les subventions de fonctionnement.

L'octroi des subventions d'exploitation est formalisé par la signature de convention entre le financeur et Madinair, cette convention détermine le montant de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées selon le plan comptable des AASQA.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	102 256		
Constructions sur sol d'autrui	348 598		3 494
Installations générales agencements aménagements des constructions	217 609		11 624
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 624 649		103 132
Installations générales agencements aménagements divers	42 121		
Matériel de transport	85 274		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	263 132		1 854
Emballages récupérables et divers	4 868		36 673
Immobilisations corporelles en cours			11 235
TOTAL	2 586 251		168 013
Prêts, autres immobilisations financières	12 124		
TOTAL	12 124		
TOTAL GENERAL	2 700 631		168 013

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			102 256	102 256
Constructions sur sol d'autrui			352 092	352 092
Installations générales agencements aménagements constr.		1	229 233	229 233
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 588	0	1 706 194	1 706 194
Installations générales agencements aménagements divers			42 121	42 121
Matériel de transport			85 274	85 274
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			264 986	264 986
Emballages récupérables et divers			41 541	41 541
Immobilisations corporelles en cours			11 235	11 235
TOTAL	21 588	1	2 732 675	2 732 675
Prêts, autres immobilisations financières			12 124	12 124
TOTAL			12 124	12 124
TOTAL GENERAL	21 588	1	2 847 055	2 847 055

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	93 991	6 230		100 222
Constructions sur sol d'autrui	213 477	14 621		228 098
Installations générales agencements aménagements constr.	92 744	22 302		115 046
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 285 187	65 836	0	1 351 024
Installations générales agencements aménagements divers	40 703	502		41 205
Matériel de transport	74 185	5 603		79 788
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	230 984	20 476		251 460
Emballages récupérables et divers	984	38 296		39 280
TOTAL	1 938 265	167 636	0	2 105 901
TOTAL GENERAL	2 032 256	173 866	0	2 206 123

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 230				
Constructions sur sol d'autrui	14 621				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	22 302				
Instal.techniques matériel outillage indus	65 836				
Instal.générales agenc.aménag.divers	502				
Matériel de transport	5 603				
Matériel de bureau informatique mobilier	20 476				
Emballages récupérables et divers	38 296				
TOTAL	167 636				
TOTAL GENERAL	173 866				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	756 956	2 722		0	759 678
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 722	2 722	1 106	0	1 106
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	366 948		98 186	91 425	373 709
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 126 626		99 292	91 424	1 134 493

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	49 815	3 873			53 687
TOTAL	49 815	3 873			53 687
TOTAL GENERAL	49 815	3 873			53 687
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 873			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 124	0	12 124
Autres créances clients	317 970	317 970	
Personnel et comptes rattachés	591	591	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 327	3 327	
Divers état et autres collectivités publiques	154 665	154 665	
Débiteurs divers	38 355	38 355	
Charges constatées d'avance	17 562	17 562	
TOTAL	544 593	532 469	12 124

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	86 629	86 629		
Personnel et comptes rattachés	66 402	66 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 103	88 103		
Impôts sur les bénéficiaires	254	254		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 082	2 082		
Autres impôts taxes et assimilés	3 524	3 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 016	33 016		
Autres dettes	27	27		
Produits constatés d'avance	127 880	127 880		
TOTAL	407 916	407 916		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
PROJET COM/DEAL	1 500	1 500	1 500		
H2S CAPNORD-CAESM-ARS	35 000	35 000	35 000		
FEDERATION ATMO/ANSES/IN	9 540			2 862	2 862
DEAL PRSE3	21 563			10 690	10 690
TOTAL	67 603	36 500	36 500	13 552	13 552

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

La subvention de 9540 euros de FEDERATION ATMO/ANSES/INERIS est affectée à l'étude des pesticides

La subvention de la DEAL de 21 563 est affectée au PRSE3

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 ans
Installations techniques	Linéaire	8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans
Logiciels et licences	Linéaire	3 à 7 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Compte courant331976 € (solde débiteur)
 Livret bleu..... 1 079 € (solde débiteur)
 Tonic 5 ans.....103184 € (solde débiteur)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	260 055
Autres créances	191 339
Total	451 394

Client facture à établir260055 €
 Subvention fonctionnement et investissement154 665 €
 Cotisations à recevoir..... 32 120 €
 Rabais, remises et ristournes à obtenir des fournisseurs.... 4 555 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 220
Dettes fiscales et sociales	144 510
Total	192 730

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		17 562
Total		17 562
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		127 880
Total		127 880

Les charges constatées d'avances concernent les assurances et contrats de maintenance.
 les produits constatés d'avance retracent la quote-part des cotisations et subvention affectée à l'exercice suivant.

Subventions d'équipement

cf annexe 11 bis

Annexe

Détail des subventions d'investissement

Subventions ADEME, FEDER, DEAL,ARS de 2002 à 2013	1 364 070,13	de 5 ans à 15 ans
subvention DEAL 2014	18 298,46	7 ans
subvention DEAL 2015	82 478,55	7 ans
subvention ADEME H2S 2015	61 713,76	7 ans
Subvention Région H2S 2015	20 571,25	7 ans
Suvention Département H2S 2015	20 628,00	7 ans
Subventions Air intérieur, 2015	9 654,00	de 3 à 10 ans
Subventions Air intérieur, 2015 (complément)	2 387,00	de 3 à 10 ans
Subvention DEAL 2016	90 197,00	7 ans
Subvention ARS 2018 HS/NH3	48 000,00	7 ans
Subvention DEAL 2018 PRSE3	1 530,00	7 ans
Subvention DEAL 2018	36 671,00	7 ans
Subvention CGSS 2018	11 985,00	
TOTAL SUBVENTIONS	1 768 184,15	
TOTAL QUOTES PARTS	1 394 474,81	
TOTAL SUBVENTIONS AU BILAN	373 709,34	

Le total des subventions d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à 98 186 €

La quote-part 2018 affectée au compte de résultat est de 91 425 €

ANNEXE : COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILLATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 018
PRESTATIONS DE SERVICES (Etudes)	358 167
Industriels Surveillance	189 503
Prestations Etudes spécifiques ponctuelles	138 664
Collectivités Convention Programme	30 000
Prestations inter AASQA LABO 2 et programmes LCSQA	29 013
SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	867 136
Ministère de l'Ecologie (via DEAL)	275 000
TGAP : SARA	143 020
TGAP : EDF SEI pointe des carrières	170 900
TGAP : EDF PEI Bellefontaine	186 800
TGAP : MARTINIQUEAISE DE VALORISATION	11 299
TGAP : ALBIOMA GALION	18 721
Aides sur contrats apprentissage et service civique	7 073
Etude phytosanitaire + PRSE3	54 323
COTISATIONS MEMBRES	43 479
Collège, Industriels, Associations, personnes qualifiées, collectivités	43 479
AUTRES PRODUITS, DONT QP VIREE AU RESULTAT	93 233
autres produits et quote parts subv virée au compte de resultat	93 233
TOTAL	1 391 027

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION CONTRAT AIDES	5 600
DEAL	275 000
AUTRES ADMINISTRATION DE L'ETAT	54 323
SERVICE CIVIQUE	1 473
TGAP	530 740
Total	867 136

Rémunération des dirigeants**Rémunération des dirigeants élus**

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	6
Employés	9
Total	15

Au 31/12/18 l'effectif est de 15 collaborateurs soit 12,61 ETP :

- 12 en CDI
- 3 CDD (dont un de remplacement)

A noter l'emploi d'une personne selon le dispositif service civique (un volontaire en mission tous les 8 mois)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 595 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le montant de la provision concernant l'indemnité de départ à la retraite du personnel au 31 décembre 2018, est de 53 687 € charges sociales comprises. Une reprise de provision pour l'exercice s'élève à 3 873 €.

Le calcul prend en considération :

- le nombre total de mois pour le droit à l'IDR soit 5 mois.
- Un âge de départ en retraite à taux plein à 67 ans conformément à la réforme des retraites du 09/11/10.
- Un taux de charges sociales de 40 %
- Un taux d'actualisation de 1,57 %

Au 31 décembre douze salariés sur les quinze présents remplissent les conditions d'ancienneté pour prétendre à cette indemnité, conformément à la convention collective applicable au sein de l'association.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisations comptes divers, cotisat.	16 827	
Total	16 827	
Charges exceptionnelles		
- régularisation comptes divers, fournis.	6 779	
Total	6 779	

Charges et produits financiers

Les produits financiers sont de 1 059 € et correspondent aux intérêts du Livret Bleu et du TONIC 5 ans, deux comptes d'épargne du CREDIT MUTUEL, et à des écarts de conversion.

Les charges financières s'élèvent à 31 € et correspondent à des écarts de conversion.